

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)**

- 03-85 / 101254  
Rietschle SA, 2114 Fleurier  
atelier d'usinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 A  
15.12.2002–17.12.2005 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)**

- 03-88 / 101919  
R. Rougemont SA, 2740 Moutier  
atelier de décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
41 A  
31.03.2003–01.04.2006 (Modification)
- 03-108 / 100591  
Zwahlen et Mayr SA, 1860 Aigle  
tubes inox et tubes étirés  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 A  
20.01.2003–21.01.2006 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 03-122 / 100399  
Roger Meylan SA, 1143 Apples  
décolletage et fraisage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 A  
12.01.2003–14.01.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-127 / 100035  
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
chaîne pilote SiOx (développement et production)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
3 A  
05.01.2003–07.01.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J= jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

4 février 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.02.2003
Date	
Data	
Seite	462-463
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 968

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.